



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE JEUDI 7 JUILLET 2022 A 17 HEURES

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), MM. Michel BASELGA et Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), M. Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL-LAFAGE), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), M. Jean-Marc DOMENEGHETTY (L'UNION), M. Serge SOULET (SAINT-JORY), Mmes Ida RUSSO et Véronique DOITTAU et MM. Marc FERNANDEZ et Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre LATTARD (SICOVAL), Mme Michèle TOUZELET (CC TERRES DU LAURAGAIS), MM. Didier AVERSENG et M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

Avaient donné pouvoir : M. Vincent BOUVIER à M. Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD) à Mme Danièle SUDRIE, Mme Christine PERROUX à M. Jean-Marc DOMENEGHETTY (L'UNION), M. Jean-Luc FABRE (MONS) à Mme Véronique DOITTAU, M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN) à M. Robert MEDINA, Mme Souhayla MARTY (TOULOUSE METROPOLE) à M. Serge SOULET, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD à M. Frédéric LEMAGNER (TOULOUSE METROPOLE), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSANS) à Mme Marina DAILLUT

Etaient absents excusés : M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), M. Franck CHATELAIN (QUINT-FONSEGRIVES), Mmes Carole FABRE-CANDEBAT et Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), Mmes Annette LAIGNEAU et Cécile DUFRAISSE et MM. François CHOLLET, Jean-Jacques BOLZAN et Clément RIQUET (TOULOUSE), Mmes Dominique FAURE et Béatrice URSULE et MM. Sacha BRIAND et Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MM. Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS)

SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU**AUTORISATION SPECIALE DE RECETTES ET DE DEPENSES -
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022-****Mesdames, Messieurs,**

Je vous rappelle que le Comité Syndical a été amené à approuver le Budget Primitif 2022 au cours de sa séance du 22 mars 2022.

Depuis lors, le Syndicat Mixte a bénéficié de décisions attributives de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Il convient, dès lors, de prévoir l'intégration de ces aides financières s'élevant à la somme globale de 425 949 € et de prévoir l'inscription de dépenses nouvelles débattues lors des orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Concernant plus particulièrement les dépenses de fonctionnement, il est proposé de procéder à l'augmentation de la provision pour risques constituée en 2016 en la portant de la somme de 583 164,12 € à un montant de 700 844,12 €. Cette provision est constituée dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI et de l'opération concernant la restauration de la Saune et du lac sur la Commune de Sainte-Foy d'Aigrefeuille, opération inscrite au PPG 2017-2023.

Il est également proposé de procéder à l'inscription d'une provision pour créances douteuses concernant les contentieux engagés par Toulouse Métropole en ce qui concerne le titre de participation statutaire émis pour 2022 pour un montant de 249 539,49 €.

Je vous propose, en outre, de maintenir ces provisions en mode semi-budgétaire, ce qui permet de ne pas budgétiser la recette mais seulement la dépense au compte 6815. Un tel mécanisme comptable permet une réelle mise en réserve de la somme provisionnée qui sera totalement disponible pour financer la dépense liée à la réalisation du risque.

Je vous propose, dès lors, d'adopter une décision modificative n°1 au Budget Primitif de la manière suivante :

*** En recettes de fonctionnement :**

74741	11 650 €	Participation Sainte-Foy d'Aigrefeuille
7478	425 949 €	Autres organismes (Agence de l'Eau)
7815	375 134,12 €	Reprise provision (régularisation)
Total	812 733,12 €	

*** En dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011	31 735,67 €	
611	3 000 €	Prestations de service
61551	19 000 €	Matériel roulant
6251	4 135 €	Voyages et déplacements
62871	5 600,67 €	Remboursement de frais
Chapitre 012	5 000 €	
6451	3 000 €	URSSAF
6456	2 000 €	Versement au FNCSFT

Chapitre 65	1 500 €	
6531	1 500 €	Indemnités
Chapitre 042	742 353,61 €	
6815	249 539,49 €	
6815	492 814,12 €	
022	143,84 €	Dépenses imprévues
023	32 000 €	Prélèvement sur recettes de fonctionnement.
Total	812 733,12 €	

*** En recettes d'investissement:**

Chapitre 021	32 000 €	Virement de la section de fonctionnement
Total	32 000 €	

*** En dépenses d'investissement :**

Chapitre 20	32 000 €	
2031	32 000 €	Frais d'Etudes
Total	32 000 €	

Si tel est votre avis, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

ARTICLE 1 :

Est ouverte, au budget de l'exercice 2022 du SBHG, une autorisation spéciale de recettes et de dépenses, s'établissant de la manière suivante :

ARTICLE 2 :

Le Comité Syndical décide l'augmentation de la provision pour risques et charges constituée sur l'exercice 2016 en mode semi-budgétaire en la portant de la somme de 583 164,12 € à un montant de 700 844,12 €

ARTICLE 3 :

Le Comité Syndical décide l'inscription d'une provision pour créances douteuses en mode semi-budgétaire pour un montant de 249 539,49 €.

ARTICLE 4 :

L'inscription de ces provisions donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 6815 pour un montant global de 742 353,61 €.

ARTICLE 5 :

Le Comité Syndical autorise le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT

Syndicat de
Siège Social :
31200 TOULOUSE
Toulouse

